

**2<sup>e</sup> partie des audiences publiques sur le projet  
d'agrandissement du L.E.S. de Lachenaie (secteur nord)**

**Mémoire présenté au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Par**

**M. Robert Picard**

**Février 2003**

La décadence d'une société commence quand l'homme se demande :

"Que va-t-il arriver ?" au lieu de se demander : "Que puis-je faire ?"

[Denis de Rougemont]

## **Le projet de Lachenaie**

Les questions primordiales de cette audience peuvent se résumer ainsi :

- Est-ce que ce projet va engendrer des impacts majeurs et tolérables sur l'environnement et la qualité de vie des riverains?
- Est-ce que les citoyens de notre MRC ont fait suffisamment leur large part depuis maintenant 35 ans ?
- Y a-t-il des solutions ?

Pour y répondre, nous devons revoir le processus d'analyse et, en premier lieu l'annonce du projet par le Bape et je cite :

*«Au rythme de l'enfouissement annuel actuel de 970 000 t, le remplissage du secteur situé à l'est, déjà autorisé en 1995, serait terminé en 2003. Le projet consiste à agrandir le site en direction nord, sur des terrains adjacents à ceux qui sont utilisés à l'heure actuelle. L'agrandissement couvrirait une superficie d'environ 158 ha, ce qui augmenterait la capacité d'enfouissement d'environ 40 000 000 m<sup>3</sup> et répondrait aux besoins des 25 prochaines années. Le promoteur propose d'aménager une cellule d'enfouissement avec un remplissage*

*en trois étapes. La cellule serait subdivisée en deux parties, est et ouest, séparées par une berme centrale en argile de 54 m de largeur. Une fois ces deux parties remplies, le comblement de la partie centrale serait amorcé. Les équipements existants serviraient pour la nouvelle cellule d'enfouissement.»<sup>1</sup>*

Voici comment était présenté par le Bape la demande d'agrandissement. À cette lecture, nous pourrions penser qu'il y a peu d'impact étant donné que le Bape n'en fait pas mention. Toutefois à la lecture de l'étude d'impact déposée par le promoteur, nous pouvons déceler quelques pistes de réponses.

En terme simpliste, les impacts peuvent se diviser en deux, les impacts sur la faune et flore et les impacts sur l'humain. Ce mémoire s'attardera sur ces derniers.

## **Les impacts de ce projet sur l'activité humaine**

Les différents impacts de ce projet sur l'activité humaine peuvent aussi se diviser en deux catégories, les impacts sur la santé et les impacts sur la qualité de vie.

### **Les impacts sur la santé**

Ces impacts sur la santé sont les plus difficiles à quantifier. En effet, il y a peu de corrélation directe étudiée et documentée entre vivre à proximité d'un site d'enfouissement et la santé humaine. Déjà là, ça inquiète. Il y a bien eu cette recherche en ce domaine produite par le département de santé communautaire de l'hôpital Sacré-Cœur sur la population vivant à proximité de la carrière Miron à Montréal et l'exposition au biogaz. Une des conclusions était qu'il y avait plus de cancer chez la population micheloise à l'exception du cancer du sein chez les

---

<sup>1</sup> Bape, Communiqué de presse, 15 janvier 2003

femmes!... Nonobstant cette étude, il faut comprendre que le biogaz produit dans un lieu d'élimination des matières résiduelles contient certaines substances cancérigènes où narcotiques notamment, le benzène, le chloroforme, le dibromoéthane, le dichlorométhane, le toluène et le chlorure de vinyle. Quant à eux, le toluène et l'éthane sont des puissants narcotiques<sup>2</sup>. Les propriétés mutagéniques du toluène ont également été démontrées lors d'expériences sur des animaux.<sup>3</sup> Il compose près de 83 % des composés traces du Biogaz. Mais notre « Santé publique » informe aux audiences qu'il n'y a toujours pas d'études qui prouvent hors de tout doute que cet état de faits n'a pas d'impact sur la santé. Ca aussi, ca inquiète grandement. C'est quoi son rôle ? Est-ce d'avoir l'air ?

Même s'ils se retrouvent en faible quantité dans les biogaz d'un site d'enfouissement, ces composés, vu leur dangerosité, doivent être pris en considération surtout dans un site de cette importance. On ne peut passer sous silence que l'exposition continue de la population, même à faible dose, comporte des risques. En milieu de travail on mesure en parties par million les niveaux acceptables d'exposition pour les travailleurs. Pourquoi en irait-il différemment dans ce cas-ci? À ce sujet, le promoteur prévoit une émission de plus de 209 Mm<sup>3</sup> soit plus de 7 milliards de pi<sup>3</sup> annuellement. De plus, il nous indique plus de 90 % d'efficacité de captage. À ce sujet, nous pouvons mettre en doute cette efficacité car la conception même du site fait que les biogaz pourront s'échapper facilement du site dans la zone en exploitation. Il faut comprendre qu'un lieu d'élimination est un peu comme un plat en plastique. Tant que le couvercle n'est pas hermétiquement apposé, il s'échappe du biogaz. Donc si le promoteur obtient une efficacité de 75 % de captation, il s'échappera du site plus de 50 Mm<sup>3</sup> annuellement soit plus de 1 700 000 000 pi<sup>3</sup> de biogaz dont une partie est réputée cancérigène. **Pourtant, la Santé publique dit ne pas avoir entrepris d'études afin de pouvoir affirmer qu'il y a ou pas d'impact sur la santé. Le**

---

<sup>2</sup> The Merck Index, 11<sup>e</sup> édition, 1989, page 1501.

<sup>3</sup> Sax, N.I. & R. J. Lewis, Sr., Rapid Guide to Hazardous Chemicals in the Workplace. Van

**principe de prudence la plus élémentaire et le sens commun nous dictent le REFUS strict de ce projet.**

Un autre impact sur la santé est l'impact psychologique et je cite : *Le stress engendré par une exposition fréquente à des odeurs désagréables, peut par la suite, entraîner d'autres types de problèmes de santé, par exemple une augmentation de la tension artérielle, une diminution de la motilité gastrique ou l'augmentation de la tension musculaire du cuir chevelu chez des personnes souffrant de céphalée de tension. Par déduction, il pourrait aussi relier l'exposition aux odeurs environnementales aux problèmes de santé généralement reconnus comme consécutifs à un état de stress chronique comme la maladie coronarienne, l'ulcère peptique et l'hypertension artérielle chronique*<sup>4</sup>. Étant donné la quantité de biogaz qui s'échapperont dans l'atmosphère, il est à prévoir de nombreux épisodes d'odeur. Selon le promoteur, ce site ne devrait pas générer d'odeurs perceptibles<sup>5</sup>. Les estimations du promoteur doivent être erronées car si vous demandez aux riverains, ce site a toujours pué et ce n'est pas en ajoutant 40 Mt sur 57 m de haut que ce site va moins puer. **Pour cette SEULE raison, c'est un éclair de vérité, ce projet devrait être un REFUS, point à la ligne.** .

Un dernier impact sur la santé est la présence de goélands. Selon le promoteur<sup>6</sup> et je cite : *«À l'heure actuelle, plusieurs milliers de goélands persistent à venir s'alimenter au LES de BFI UTL pendant la période de dépendance des jeunes, et ce en dépit des efforts consentis par la compagnie pour contrôler l'abondance des oiseaux au front de déchets.*

---

Nostrand Reinhold, New York, 1986. Page 166

<sup>4</sup> Bape 177, DB26

<sup>5</sup> BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE. Modélisation de la dispersion atmosphérique du H<sub>2</sub>S, 6 mars 2002, 27 pages et annexes.

<sup>6</sup> NOVE ENVIRONNEMENT INC. Bilan des connaissances contrôle des goélands, février 2002, 59 pages et annexes. (2281 Ko)

*Comme mentionné précédemment, la population de goélands à bec cerclé de la région de Montréal a, atteint un état relativement stable depuis les dernières années et il y a lieu de supposer que plusieurs milliers de goélands continueront de visiter journallement le LES, plus particulièrement pendant les périodes de reproduction et d'élevage des jeunes.»*

*Je continue ma citation : «Ces oiseaux sont reconnus comme des vecteurs potentiels de bactéries pathogènes pour l'homme, surtout les colonies s'alimentant à partir des déchets qui sont généralement plus infectées (BAPE, 1995). À ce sujet, des études visant à identifier les micro-organismes présents chez les goélands ont mis en évidence de faibles concentrations de Salmonella sp., mais des concentrations plus élevées de Campylobacter sp., Escherichia coli et Aeromonas sp.»*

De l'aveu même du promoteur, la présence des goélands va continuer et seulement un abattage massif permettrait de régler ce problème. Toutefois, et je cite : *«Les autorités gouvernementales compétentes ont cependant émis certaines réserves face à cette approche<sup>7</sup>.»* Étant donné que les impacts liés à la présence des goélands, ne pourra aller qu'en augmentant avec une capacité accrue d'élimination de déchets, et pour qu'enfin les citoyens de Le Gardeur et Repentigny retrouvent la paix, **ce projet doit être un REFUS total.**

## Les impacts sur la qualité de vie

Outre les impacts sur la santé, un lieu d'élimination de cette taille génère des impacts sur la qualité de vie des riverains. Ces impacts sont, le bruit, la présence de rebuts volants, des goélands et le transport. Je ne parlerai pas des impacts de cette nouvelle montagne qui sera parfaitement intégrée, faut-il en rire, à l'environnement plat dans lequel se développe ce site.

Le bruit des nombreux camions qui circulent sur le site, additionné de celui des niveleuses et de la machinerie, voilà une accumulation de désagréments importants pour les riverains. Le signal sonore de marche arrière, bien qu'il soit nécessaire pour la sécurité des travailleurs, émet un son si strident qu'il est entendu par des riverains situés à plus de deux kilomètres du site. De plus, le fait que le site va être construit en hauteur devrait engendrer des bruits qui auront tendances à voyager sur une plus longue distance étant donné le fait qu'il y aura moins d'écran naturel pour les arrêter. Si il n'y a pas de projet, il n'y aura pas ce bruit persistant et percutant. Ca fait 15 ans qu'endurent les riverains. **Donc, c'est une supplication, nous devons exiger le REFUS de ce projet.**

La présence de rebuts volants est une autre nuisance importante. Les clôtures pare-papiers, selon l'aveu même du promoteur, ne sont pas suffisantes et je cite : *«Lors du déchargement et de l'enfouissement des matières résiduelles, une certaine quantité de ces matières peut être emportée par le vent en l'absence des contrôles exercés par BFI (clôtures pare-papiers, ramassage journalier des rebuts volant le long du chemin des Quarante-Arpents). La présence d'une grande quantité de rebuts disséminés par le vent pourrait constituer une source d'impact visuel.»* **Cette situation est déjà inacceptable et elle ira en s'accéléralant car l'empilement en hauteur donnera une meilleure emprise au**

---

<sup>7</sup> Idem, page 46

**vent. Ces faits constituent encore là, un motif sérieux pour le REFUS de cette demande.**

Plusieurs milliers de goélands qui tournent continuellement autour du site, crée une nuisance importante. Encore une fois, de l'aveu même du promoteur, la présence des goélands va continuer. En période de forte activité sur le site ou lors des opérations de contrôle par le firme responsable, ces goélands vont se reposer dans les cours d'école ou de garderie du voisinage. Et je cite :

*«La visite journalière du LES par les goélands en provenance de l'île Deslauriers occasionne des désagréments aux citoyens des villes environnantes, qui considèrent les goélands comme une nuisance, de même qu'aux employés de BFI UTL travaillant au front de déchets. Les plaintes formulées par les citoyens sont principalement liées aux fientes qui nuisent à la qualité de vie des gens résidant sous le couloir aérien.»*

**Voilà encore un autre objet d'exaspération pour les citoyens, donc un motif additionnel de REFUS du projet.**

Finalement, le transport, notamment celui causé par les nombreux camions (429 par jour selon le promoteur) occasionne des désagréments. Le fait qu'environ 1 000 voyages par jour (si l'on calcule les allés-retours) passent par l'intersection des autoroutes 640 et 40, augmente la congestion de ces autoroutes et prolonge le temps de transport des usagés. **Ca fait 15 ans que ca dure, ca irait en s'accélégrant. Ca « peut-y » arrêter ? Notre part est faite. On doit voir encore là un motif des plus légitimes de REFUS.**



## Conclusion

À la lecture des différents documents déposés par le promoteur lui-même, il est difficile de comprendre pourquoi nous sommes en audiences publiques sur cette évidence. Les motifs de **Refus** de ce projet sont trop nombreux pour considérer l'acceptation même partielle de ce projet et tout prolongement de déversement dans ce site. Ce fut clairement dit en 1998. Mais nous revoilà à la case départ.

Pour plusieurs, le fait que nous nous opposons à ce projet est le syndrome du «Pas-dans-ma-cour». Depuis plus de 15 ans, les riverains du site d'élimination de Lachenaie subissent les impacts associés à la vie à côté d'un dépotoir de cette importance. Le syndrome du «Pas-dans-ma-cour», ce n'est pas eux qui l'ont mais bien les citoyens de Montréal et de Laval qui nous envoient leurs déchets à plein camions tout en voulant nous culpabiliser parce que nous disons : « La cours est pleine, assez, c'est assez. »

## La gestion des matières résiduelles <sup>8</sup>

Enfin, en bons citoyens que nous sommes, nous nous questionnons sérieusement sur les solutions à identifier et à appliquer pour le traitement des déchets que nous produisons tous et en trop grande quantité. La deuxième partie du mémoire s'attaquera à cette problématique.

Pendant des siècles, les citoyens jetaient leurs détritrus dans la rue. Ceci occasionnait la prolifération des épidémies. La grande peste noire a fait des

millions de victimes en Europe entre 1346 et 1353<sup>9</sup>. Une grande partie de la responsabilité de ces épidémies incombait à la gestion des détritux dans les villes. En effet, il était coutumier de jeter ses rebuts par la fenêtre ou hors les murs de la cité fortifiée. Ces derniers jonchaient les rues et ruelles. À la fin du 17<sup>e</sup> siècle, le courant hygiéniste naissant fit réfléchir de nombreux préfets sur la nécessité d'évacuer sécuritairement les déchets. Les découvertes de Pasteur se révélèrent une étape décisive dans l'histoire de l'hygiène. Désormais les ordures seront au banc des accusés pour leur rôle dans la prolifération des maladies. (Aujourd'hui, sept siècles plus tard, nos doctes scientifiques ne peuvent faire la preuve hors de tout doute qu'il n'y a pas d'impact sur la santé.)

Le 24 novembre 1883, parut le fameux arrêté, signé par Eugène Poubelle, obligeant tous les propriétaires d'immeubles à mettre des récipients spéciaux à la disposition des locataires pour le dépôt de leurs déchets. Les boîtes devaient être déposées sur la voie publique, un quart d'heure avant le passage des tombereaux. Tout était prévu par le préfet: leur dimension et même leur contenance (40 à 120 litres). On distribuait sur les boulevards des prospectus indiquant les prix courants de ces récipients, en fer galvanisé ou en bois doublé de tôle. Trois boîtes étaient obligatoires: l'une pour les matières putrescibles, l'autre pour les papiers et les chiffons et une dernière pour le verre, la faïence ou les coquilles d'huîtres. C'était le début de la collecte à trois voies. Les politiciens d'alors ont agi car ils ont manifesté un vouloir clair et ferme. Dans ce temps, la problématique de la maladie, c'était du sérieux.

Pendant ce temps au Québec, les gestionnaires des matières résiduelles ont utilisé l'élimination comme mode de gestion tout au long du 20<sup>e</sup> siècle ou le dépôt dans la cours arrière. Mis à part les deux grandes guerres notamment lors de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale où l'on récupérait pour favoriser l'effort de guerre, les expériences de récupération se sont limitées aux chiffonniers et aux

---

<sup>9</sup> Tirée de *Histoire des hommes et de leurs ordures*, Catherine de Silguy, Le cherche midi éditeur, 1996, 225 pages

récupérateurs de métaux. Certaines industries récupéraient seulement lorsqu'elles y retrouvaient une rentabilité. Quant au traitement comme tel, il faut s'en référer au nombreux sites contaminés à travers le Québec.

## **Notre gestion des matières résiduelles**

Nous pouvons donc dire que la gestion de nos détritrus a toujours reposée majoritairement sur l'élimination et en bonne partie sur le laisser faire. La quantité de matières à gérer aura augmenter avec notre société de consommation de plus en plus systématiquement interpellée. Il y eut donc urgence d'identifier des lieux pour mettre l'ensemble des déchets produits par la société. Quelques propriétaires et des multinationales y ont vu là une occasion de gains. Aussi, le Bilan de la gestion des matières résiduelles produit par RECYC-QUÉBEC<sup>10</sup> nous apprend que le Québec possède 471 lieux d'élimination autorisés à recevoir nos déchets. L'ensemble de ces lieux ont reçu en 2000 plus de 7 millions de tonnes de déchets de toutes sortes soit une moyenne de 14 980 tonnes.

De 1988 à 2000, le taux de génération de matières résiduelles par habitants est passé de 1,02 tm/habitants/par année à 1,48!... Afin de contrer cette hausse, le Gouvernement du Québec, à la fin des années 90, a décidé de se donner des moyens d'atteindre des objectifs de réduction des matières résiduelles. Une gestion des ressources axée sur le développement durable, voilà ce que propose la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ce mode de gestion des ressources favorise le développement économique et social des collectivités tout en préservant l'environnement pour les générations à venir. Pour ce faire, tous sont appelés à poser des actions concrètes et urgente

---

<sup>9</sup> Encyclopédie Universalis, 1986

<sup>10</sup> Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec, RECYC-QUÉBEC, 2002, 23 pages.

afin que l'objectif de valorisation des matières résiduelles de 65% soit atteint en 2008<sup>11</sup>. Et c'est faisable.

## Projets québécois

En effet, dans les années 70, la montée de la conscience écologique a fait naître des expériences de collecte sélective notamment pour la récupération du papier. Il faut attendre 1983 pour que des collectes municipales soient implantées dans les villes de Victoriaville et L'Ancienne-Lorette. Ces premières expériences ont jeté les bases de la récupération au Québec. Toutefois il faudra attendre jusqu'en 1994, pour voir un premier projet de collecte à trois voies. Ce projet s'est déroulé dans le quartier André-Grasset de la ville de Montréal.

Depuis, la MRC des Îles-de-la-Madeleine, la Communauté urbaine de Hull, les villes de St-Donat, Laval, Victoriaville et Deux-Montagnes offrent en tout ou en partie des services de collecte des matières putrescibles. Parallèlement, la région de Sorel-Tracy est desservie par un système de tri-compostage. La majorité des municipalités membres de la Communauté urbaine de Québec offrent, quant à elles, durant la saison estivale, la collecte des herbes et des feuilles. C'est donc plus de 110 municipalités québécoises (Collecte sélective Québec, 1997) qui offrent des services de collecte des matières putrescibles. Le tableau 1 présente diverses expériences québécoises et leurs rendement.

**Tableau 1 : Sommaire des projets québécois de collecte des résidus putrescibles<sup>12</sup>**

---

<sup>11</sup> Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, Québec, septembre 2000.

<sup>12</sup> RECYC-QUÉBEC, 2001

Les expériences québécoises nous démontrent qu'il est possible de récupérer

Ville ou organisation	Nombre de portes	Année	Type de collecte	Rendement 2000
Montréal	19 322	1997 terminé en 2000	3 voies avec bacs roulant ou bacs chaudière	25,90 %
Deux-Montagnes	5 529	1995	3 voies avec bacs roulant	37,80 %
Laval	1 500	1996	3 voies avec bacs roulant	44,28 %
Saint-Donat	3 944	1998	3 voies avec bacs roulant	48,31 %
MRC des Îles de la Madeleine	4 800	1998	3 voies avec bacs roulant	49,39 %
Victoriaville	16 000	1999	3 voies avec bacs roulant	51,52 %
Sherbrooke	823	2002	3 voies avec bacs roulant	55 %
Comporec (Sorel-Tracy)	20 000	1995	2 voies, compostage du sac	70 %
CUO	1 533	2001	3 voies avec sacs biodégradables	n/d

plus de 50 % des matières résiduelles d'une municipalité.

### Objectifs de réduction

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 comporte deux objectifs fondamentaux. Le premier, plus global, propose des mesures qui visent à mettre en valeur plus de 65 pour cent des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. Le second est de s'assurer de la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement.

De plus, la politique fixe des objectifs spécifiques de récupération à atteindre en 2008 pour chacune des catégories de matières résiduelles valorisables qui proviennent des secteurs municipal, des industries, des commerces et des

institutions (ICI) ainsi que des industries de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). À terme, moins de 40 % des matières résiduelles produites sur le territoire québécois seront éliminées.

## **Plans de gestion des matières résiduelles**

Les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines (CM) et les communautés rurales (CR) sont directement impliquées dans la gestion des matières résiduelles, puisque c'est à elles que revient la tâche d'élaborer les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Et elle le savent depuis maintenant 5 ans. La Loi sur la qualité de l'environnement précise en effet que " ...les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté devront élaborer un plan de gestion des matières valorisables et des autres déchets applicables à l'ensemble de leur territoire. Ce plan de gestion devra être conforme à la politique gouvernementale et sa mise en œuvre incombera essentiellement aux municipalités locales."

Outre la réalisation des inventaires et l'élaboration du PGMR, les municipalités régionales devront développer des scénarios de gestion des matières résiduelles tout en tenant compte des caractéristiques de leur région. Donc, bien que les PGMR s'appliquent à l'échelle d'une municipalité régionale, la concertation entre les municipalités régionales environnantes et desservies sera nécessaire afin de planifier et d'optimiser les équipements de traitement des matières résiduelles.

## **Les solutions**

Nous venons de voir qu'une bonne planification permet de mieux gérer nos matières résiduelles et ultimement de diminuer celles qui seront enfouies. Les différentes expériences québécoises nous le prouvent. *«La présente politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 convie donc tous les intervenants municipaux, industriels et environnementaux ainsi que l'ensemble des Québécois et des Québécoises à unir leurs efforts à ceux du gouvernement en vue d'assurer une gestion des matières résiduelles plus respectueuse de*

*l'environnement et de la santé des personnes.»* Voici la conclusion de la Politique québécoise, Nous ne sommes pas les seuls à penser que nous pouvons faire mieux avec nos déchets.

Une dernière question demeure : Quoi faire avec les résidus à éliminer? Un piste de solution se retrouve dans la Politique : Les actions que propose la Politique reposent sur les principes fondamentaux suivants dont :

*«La régionalisation C'est à l'échelle d'une municipalité régionale, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en œuvre.»*

Nous pouvons traduire ce principe par la maxime suivante : *Small is beautiful* . Il faut pouvoir disperser sur tout le territoire les Lieux d'élimination en tentant compte des particularités des milieux récepteurs. Dans le cas de notre MRC et de l'Est de Montréal, nous proposons que le site de Démix, propriété de la ville de Montréal, soit transformé en lieu d'élimination pouvant recevoir les matières résiduelles. Ce site est situé dans un milieu industriel où peu de résidants demeurent. Ce site possède déjà un certificat d'autorisation et a déjà fait l'objet d'une audience du Bape. Étant donné la dimension du trou, ce lieu pourrait combler les attentes de l'Est de Montréal et d'une partie de Lanaudière pour de nombreuses prochaines années.

En résumé, il existe une politique claire, que les municipalités l'appliquent en urgence. Finies les tractations entre gouvernements. Ce n'est plus une question de négociation mais d'obligation. Condamnons nous à produire en priorité nos plans de gestion. Le site de Demix peut entrer en opération immédiatement, le sens commun commande d'y détourner rapidement les camions de vidanges. Enfin ne prenons aucun risque, l'expérience du passé est malheureusement garante de l'avenir, « Capons en urgence le site de BFI à Lachenaie. La cours est pleine. Assez, c'est assez. Nous ne sommes plus en 1998 pour rendre possible un autre cinq ans. Avis à nos politiciens de tous les niveaux. Vous nous

l'avez dit dans vos promotions et dans vos fusions, nous sommes des Seigneurs. À vous d'agir.